

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Tous les produits ou services (communément appelés, les « produits ») fournis par Schrack Seconet Care Communication GmbH (ci-après « le vendeur ») à l'entité indiquée au recto de la commande (ci-après « l'acheteur ») doivent être conformes aux conditions générales suivantes. Sauf stipulation contraire dans un contrat-cadre conclu précédemment entre le vendeur et l'acheteur.

ACCEPTATION DE LA COMMANDE - INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD - La commande de l'Acheteur n'est exécutoire que sur acceptation écrite au bureau principal du Vendeur. Les conditions générales de vente sont uniquement celles qui sont énoncées dans les présentes. Avec l'information contenue ci-après, elles constitueront l'intégralité de l'accord entre les parties et ne pourront être modifiées ni modifiées sauf par écrit dûment signé par chacune des parties. Les parties conviennent qu'il n'y a pas d'accord, de déclaration ou de garantie entre les parties, verbalement ou par écrit, concernant les produits vendus aux termes des présentes (y compris les transactions passées ou implicites), à l'exception de ce qui est indiqué dans les présentes. Aucune condition stipulée dans ou jointe aux communications de l'acheteur au vendeur, y compris, mais sans s'y limiter, les commandes d'achat de l'acheteur dont les conditions sont rejetées par la présente, n'est applicable à ces conditions générales de quelque manière que ce soit et en aucun cas cet acheteur ou tout autre termes et conditions soient considérées comme des exceptions valables aux dispositions des présentes conditions. Les conditions commerciales, les usages commerciaux et les performances passées sont remplacés par ces termes et conditions et ne doivent pas être utilisés pour interpréter ces termes et conditions.

EXPÉDITION - Les dates d'expédition ne sont que des estimations et ne sont pas garanties. Le Vendeur mettra tout en œuvre pour effectuer les envois comme prévu et pourra procéder à des envois partiels. Le vendeur ne sera pas responsable des pertes ou dommages résultant d'une livraison tardive.

EXPORTATION - Si les produits commandés doivent être exportés du pays du vendeur, les dates d'expédition indiquées sont soumises à la réception de tous les documents et autorisations d'exportation. Indépendamment de la destination finale, les prix indiqués sont basés sur l'emballage pour l'expédition nationale, sauf indication contraire écrite. L'Acheteur s'engage à fournir par écrit au Vendeur la destination finale et l'identité de l'utilisateur final avant l'expédition si les Produits doivent être exportés. Si l'envoi des produits enfreignait les lois américaines, britanniques ou européennes relatives au contrôle des exportations ou si l'acheteur ne communiquait pas les informations relatives à la destination et à l'utilisateur final dans les sept (7) jours suivant une demande du vendeur, le vendeur serait en droit de le faire immédiatement. Résilier le contrat sans indemnité due à l'acheteur à la suite de cette résiliation.

PRIX - Les prix indiqués, sauf indication contraire par écrit, s'entendent départ usine, n'incluent pas les taxes sur la vente, l'utilisation, les droits d'accise, la valeur ajoutée ou des taxes ou droits similaires, et sont valables pour une période de trois (3) mois. L'acheteur doit payer ces taxes directement si la loi le permet ou remboursera le vendeur s'il est tenu de les payer. L'acheteur fournira des certificats d'exonération fiscale ou une preuve du paiement de la taxe sur demande. Le prix indiqué est basé sur le coût des matières premières, les taux de rémunération, les frais d'expédition, le fret, les primes d'assurance, les taxes et redevances d'atterrissage, l'âge du rail et les frais de transport, applicables à la date à laquelle un contrat, une acceptation, une confirmation, une offre ou une cotation est émis. En conséquence, toute augmentation de ces coûts après cette date et avant l'exécution du contrat sera à la charge de l'acheteur. Si les prix indiqués incluent l'expédition, des frais de transport et de manutention de 25 € seront facturés pour chaque valeur de commande inférieure à 150 €.

PAIEMENT - Les conditions de paiement standard sont nettes soixante (60) jours à compter de la date de facturation. Si le crédit n'a pas été établi, le Vendeur se réserve le droit d'exiger le paiement ou l'émission d'une lettre de crédit irrévocable, à la satisfaction du Vendeur et aux frais de l'Acheteur, avant l'expédition. Toute somme non payée à l'échéance porte intérêt quotidiennement au taux de 12% par an ou au taux le plus élevé autorisé par la loi (selon le montant le moins élevé), à compter de la date d'expédition jusqu'à la date de paiement. Le Vendeur peut envoyer des rappels de paiement à l'Acheteur dans le cas où le paiement n'est pas reçu à une date d'échéance. Si, après réception du rappel de paiement, l'acheteur omet de payer en totalité les montants des factures dues à leurs échéances respectives, ou si la limite de crédit de l'acheteur est épuisée et / ou dépassée, le vendeur se réserve le droit d'exiger un paiement anticipé ou autre. Sécurité satisfaisante pour le vendeur avant de remettre d'autres marchandises à la livraison. En cas de contestation sur la conformité des produits au contrat ou sur le respect d'une obligation par le Vendeur, l'acheteur considère que, malgré ce différend, il ne doit retenir aucun paiement dû, mais doit payer le montant en question au vendeur à la date d'échéance correspondante. Le recours de l'acheteur dans de telles circonstances sera limité à une action contre le vendeur pour le remboursement de tout ou partie des paiements effectués par l'acheteur.

SOLVABILITÉ - La commande de l'Acheteur sera considérée comme une affirmation que ce dernier est solvable et capable de payer les Produits commandés. Si l'acheteur omet d'effectuer les paiements à l'échéance ou si une procédure de faillite ou d'insolvabilité (y compris une procédure de concordat judiciaire) est engagée par ou contre l'acheteur, ou si l'acheteur effectue une cession au profit des créanciers, ce dernier sera réputé en défaut et le vendeur a le droit de résilier immédiatement ses obligations par notification écrite à l'acheteur, auquel cas les dispositions de résiliation énoncées ci-dessous s'appliquent.

ANNULATION - Aucun produit ne peut être retourné sans l'approbation écrite préalable du vendeur. Les commandes passées auprès du vendeur et acceptées par celui-ci ne peuvent être annulées, sauf accord écrit du vendeur avant expédition et acceptation par l'acheteur des frais d'annulation du vendeur, qui protègent le vendeur contre tous les frais et pertes. Le vendeur se réserve le droit d'annuler toute vente aux termes des présentes sans engager sa responsabilité envers l'acheteur (à l'exception du remboursement des sommes déjà payées) si la fabrication ou la vente des produits est ou devient techniquement ou économiquement irréalisable.

POLITIQUE DE RETOUR MARCHANDISES - La demande de retour de matériel doit inclure la description du matériel, le motif du retour, le numéro de commande du client et / ou le numéro de facture du client pour permettre le traitement de la demande. Aucun matériel ne peut être retourné sans cette information. Si et quand la demande est approuvée, un formulaire d'autorisation de retour sera rempli et comprendra un numéro prédéterminé pour référence et indiquera où le matériel doit être retourné. Le formulaire d'autorisation de retour contiendra une liste de colisage qui doit accompagner les documents à leur retour. Les autorisations de retour ne sont valables que trente (30) jours à compter de la date d'émission. Aucun crédit ne sera émis pour les matériaux retournés sans une autorisation de retour approuvée. Les matériaux renvoyés en raison de la saisie de la commande et / ou d'erreurs d'expédition de la part du Vendeur seront crédités à leur valeur maximale, à condition qu'ils soient renvoyés dans les trente (30) jours à compter de la date de l'envoi initial. Le crédit du prix réel payé ne sera émis pour les matériaux défectueux qu'après que celui-ci aura été inspecté et vérifié par le Vendeur pour détecter un défaut. Des frais de restockage de 25% et / ou des frais minimums de 150 €, selon le montant le plus élevé, seront facturés pour l'inspection, la manipulation et le repeuplement du matériel, le crédit total dépendant de la valeur de revente du matériel. Le fret retourné sera à la charge de l'acheteur. Les articles achetés pour la revente par le Vendeur peuvent être retournés selon les termes et conditions du fabricant uniquement. Si le fabricant n'accepte pas les matériaux, le vendeur n'émettra aucun crédit à l'acheteur. Les commandes spéciales de matériel et les produits fabriqués sur commande ne peuvent être retournés. Aucun crédit ne sera émis pour les articles abandonnés. Les articles qui ne sont plus fabriqués ou les articles remplacés par un autre modèle sont définis comme étant des produits discontinués. Afin de recevoir une contrepartie pour crédit, le matériel doit être retourné dans les trente (30) jours à compter de la date de la facture originale. Pour recevoir une contrepartie, le matériel doit être à l'origine emballé, scellé et en état de revente. Le matériel dont le retour a été approuvé doit être emballé de manière à éviter tout dommage pendant le transport. L'utilisation de l'emballage d'origine est préférable. Un crédit ne peut pas être émis pour des matériaux endommagés pendant le transport en raison d'un emballage inapproprié.

PRODUCTION - Le vendeur se réserve le droit d'interrompre la fabrication, de changer ou de modifier la conception et / ou la construction des produits vendus conformément aux présentes conditions générales, sans obligation de sa part envers l'acheteur.

TRIBUNAUX COMPETENTS - LITIGES - Les présentes conditions sont régies conformément à la loi du domicile du vendeur. Tous les litiges en vertu de ces termes et conditions doivent être résolus comme suit:

- Pour les contrats avec des acheteurs au domicile du vendeur, cette question, ce litige ou cette différence sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux du domicile du vendeur.
- Pour les contrats avec tous les autres acheteurs, cette question, ce litige ou cette différence sera finalement réglé par un ou plusieurs arbitres en vertu du règlement de conciliation et d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale. Le lieu de l'arbitrage sera à Vienne (Autriche). La langue de la procédure d'arbitrage sera l'anglais et la sentence arbitrale sera définitive et contraignante pour les parties.

VÉRIFICATION - Tous les produits doivent être inspectés dans les cinq (5) jours civils suivant leur réception. Si un dommage est découvert, une réclamation doit être déposée auprès du transporteur. Un rapport complet sur le dommage doit être envoyé au vendeur afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires pour effectuer une réparation ou un remplacement. Le non-respect de cette disposition empêche l'acheteur de faire valoir son droit de suite à l'encontre du vendeur au sujet des dommages causés aux produits.

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET TRANSFERT DES RISQUES - Le titre des produits ne sera transmis que lorsque le paiement aura été reçu intégralement par le vendeur et, dans l'intervalle, le titre est expressément réservé en faveur du vendeur. Dans l'attente du paiement intégral du paiement par le Vendeur, l'Acheteur conservera les Produits de manière à ce qu'ils soient conservés dans le même état qu'ils ont été reçus, qu'ils puissent à tout moment être identifiés comme étant la propriété du Vendeur et soient séparés de tout autre marchandises en possession de l'acheteur. Nonobstant le risque susmentionné lié aux produits, il sera transféré à l'acheteur à la livraison.

GARANTIE - Tous les produits fabriqués par le vendeur sont garantis, une fois payés, correctement installés, exploités et entretenus, contre tout vice de matériau et de fabrication et conformes aux spécifications éventuelles précisées à l'autre de ce formulaire. Si aucune spécification n'est répertoriée, les produits sont garantis conformes aux spécifications actuellement publiées par le Vendeur. La période de garantie est de vingt-quatre (24) mois à compter de la livraison à l'acheteur. Aucune garantie n'est donnée pour les produits ou composants fabriqués par des sociétés non affiliées au vendeur, ni pour les produits qui ont été soumis à une utilisation abusive, une

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

installation incorrecte, une corrosion ou qui ont été désassemblés, modifiés ou réparés par des personnes non autorisées. Le vendeur doit recevoir une notification écrite du défaut de la part de l'acheteur au cours de la période de garantie. La responsabilité du Vendeur est limitée uniquement à la réparation ou à l'ajustement de tout produit renvoyé à son usine à cette fin, y compris le remplacement des pièces défectueuses ou le remboursement, à la discrétion du Vendeur, à l'acheteur du prix d'achat attribuable au produit non conforme. L'acheteur doit payer les frais d'emballage, de mise en caisse et de transport depuis et vers l'usine du vendeur. À la demande de l'acheteur, le Vendeur déploiera des efforts raisonnables pour fournir un service de garantie dans les locaux de l'acheteur, à condition que ce dernier paie les tarifs en vigueur du Vendeur pour le service sur le terrain, ainsi que les frais de déplacement et de subsistance associés. Si une panne a été causée par une installation, un entretien ou une utilisation incorrects, ou par des conditions de fonctionnement anormales, les réparations seront facturées au tarif normal.

En cas de problème, les étapes suivantes doivent être suivies:

- a. Informez le vendeur du numéro de modèle du produit, du numéro de série et des détails de la difficulté. À la réception de ces informations, des données de service ou des instructions d'expédition seront fournies à l'acheteur.
- b. Dès réception des instructions d'expédition du Vendeur, envoyez le produit prépayé. Si le produit ou le défaut n'est pas couvert par la garantie, une estimation des frais sera fournie avant le début des travaux.

LE VENDEUR DÉCLINE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES, IMPLICITES OU STATUTAIRES, TELLES QUE LES GARANTIES DE VALEUR MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À DES FINS APPROPRIÉES. LE VENDEUR DÉCLINE AUSSI TOUTES LES GARANTIES RELATIVES AUX SERVICES ANCILLAIRES RENDUS.

POLLUTION – L'acheteur accepte d'indemniser, de défendre et de tenir le vendeur indemne de toute perte, de tout dommage, de toute dépense, de toute réclamation et de tout autre coût ou toute responsabilité (y compris, sans limitation, les amendes et pénalités dans la mesure permise par la loi, le nettoyage ou toute autre réparation ou réparation). Frais de confinement, honoraires juridiques, techniques ou autres frais professionnels) résultant d'une pollution, d'une contamination ou de toute autre perte ou dommage causé à l'environnement ou à des ressources naturelles en relation avec des biens ou des services fournis par le Vendeur en vertu du contrat, de cause, y compris, sans limitation, la négligence du vendeur, la responsabilité stricte, ou tout autre acte ou omission.

APPLICATIONS NUCLEAIRES – Sauf convention contraire écrite d'un représentant dûment autorisé du Vendeur, les produits vendus aux termes des présentes ne sont pas destinés à être utilisés dans le cadre d'une installation ou d'une activité nucléaire. Si tel est le cas, les dispositions du présent avenant pour les applications nucléaires s'appliqueront. Si des produits vendus aux termes des présentes sont utilisés en relation avec une installation nucléaire ou une activité, le vendeur et ses fournisseurs ne sauraient être tenus responsables envers l'acheteur ou ses assureurs de dommages ou de contamination nucléaires, et l'acheteur devra indemniser le vendeur pour toute responsabilité de ce type de rupture de contrat, indemnité, garantie, délit (y compris la négligence du Vendeur), responsabilité stricte ou autre. L'acheteur ne retirera aucun élément du site de l'usine ni ne transférera aucun intérêt sur celui-ci sans fournir au Vendeur l'assurance écrite de sa limitation et de sa protection contre toute responsabilité (tant nucléaire que non nucléaire) à la suite du retrait ou du transfert proposé, au moins équivalent à accordés au Vendeur et à ses fournisseurs en vertu des sections Garantie et Indemnité des présentes Conditions générales de vente. L'enlèvement ou le transfert contraire à cette disposition doit, en plus de tout autre droit légal ou équitable du Vendeur, faire de l'acheteur l'indemnité du Vendeur et de ses fournisseurs dans la même mesure où ils auraient été protégés sans un tel enlèvement ou transfert. Tout matériel ou équipement du Vendeur qui devient radioactif sur le lieu de travail doit, au choix du Vendeur, être acheté par l'acheteur. Toute décontamination nucléaire nécessaire à l'exécution du vendeur (y compris la garantie) sera effectuée par l'acheteur sans frais pour le vendeur.

DESSINS - Les dessins ci-joints ne servent qu'à montrer le style général, la disposition et les dimensions approximatives des produits proposés. Aucun travail ne doit être basé sur des dessins à moins que les dessins ne soient certifiés. En aucun cas, des dessins de fabrication ou des dessins exclusifs ne seront fournis.

Toutes les offres seront faites sans engagement, sauf indication contraire explicite et basées sur les données, spécifications, etc. fournies. Sauf convention écrite contraire, tous les échantillons et toutes les dimensions, poids, formules et autres informations et renseignements contenus dans les études techniques, les devis, les offres, les spécifications, les prospectus, les publicités et autres documents fournis par le Vendeur sont fournis ou communiqués à titre indicatif et ne font pas partie du contrat.

CONFIDENTIALITE - L'acheteur convient que tous les dessins, impressions et autres documents techniques fournis par le Vendeur à l'acheteur, qu'ils aient été préparés par le Vendeur ou par des tiers sous contrat avec le Vendeur, contiennent des données susceptibles de contenir des secrets commerciaux et un savoir-faire confidentiel d'une valeur commerciale pour le Vendeur ou des tiers sous contrat avec le vendeur. L'acheteur accepte (a) de garder ces informations confidentielles; (b) qu'il ne divulguera pas ces informations à une autre personne, division ou entité sauf si la divulgation est requise par ordonnance du tribunal ou autrement, conformément à la loi, auquel cas l'acheteur doit notifier par écrit au vendeur de la divulgation demandée; (c) n'utilisera ces informations que dans le cadre des Produits fournis aux termes des présentes; et (d) ne vendra, ne louera, ne prêtera ni ne permettra à aucune autre personne, division ou entité de l'entreprise d'utiliser ces informations à quelque fin que ce soit, sans le consentement écrit préalable exprès du Vendeur. Aucune disposition des présentes ne doit restreindre l'utilisation des informations accessibles au grand public ou la divulgation par l'acheteur conformément à une ordonnance du tribunal. L'acheteur s'engage à rembourser au Vendeur les dommages résultant de la violation de cette clause de confidentialité par l'acheteur.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - Tous les brevets, droits d'auteur, dessins, dessins et autres informations techniques ou commerciales relatifs aux Produits, y compris les logiciels fournis par le Vendeur conformément à une proposition, une offre ou le contrat, ainsi que les droits de propriété intellectuelle qu'ils ont créés ou acquis par le Vendeur avant ou pendant la préparation de la proposition ou de l'offre ou au cours des travaux sur le contrat est et reste la propriété exclusive du vendeur.

Si un produit fourni à l'acheteur devient ou, de l'avis du Vendeur, susceptible de faire l'objet d'une réclamation, poursuite ou poursuite pour violation des droits de propriété intellectuelle, le Vendeur peut, à sa discrétion et aux frais (i), obtenir pour l'acheteur le droit d'utiliser, louer ou vendre le produit, (ii) remplacer le produit, (iii) modifier le produit, ou (iv) retirer le produit et rembourser le prix d'achat payé par l'acheteur, déduction faite d'un montant raisonnable pour une utilisation, des dommages ou une obsolescence. Le Vendeur ne sera responsable d'aucune infraction résultant de la combinaison de Produits ou de l'utilisation d'un produit dans la pratique d'un processus. La responsabilité totale du vendeur envers l'acheteur n'excèdera en aucun cas le prix d'achat payé pour le produit présumé contrefait. L'acheteur s'engage, à ses frais, à protéger et à défendre le Vendeur contre toute réclamation pour violation du droit de propriété intellectuelle découlant du respect de ses conceptions, spécifications ou instructions, et à dégager le Vendeur de tous dommages, coûts et dépenses liés à une telle réclamation.

INDEMNISATION - ASSURANCE – L'acheteur accepte de défendre, d'indemniser et de tenir le vendeur (ainsi que ses agents, représentants, employés, dirigeants, sociétés liées, successeurs et ayants droit, et clients) exempt de toutes réclamations, demandes, actions, dommages et responsabilités (y compris les frais de dommages accidentels) résultant de blessures (y compris la mort) de personnes ou de dommages matériels à tout acte ou omission de l'acheteur, de ses mandataires, employés ou sous-traitants.

LIMITATION DE RESPONSABILITE - EN AUCUN CAS, LE VENDEUR NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE, DANS LE CADRE D'UN CONTRAT, D'UN TORT, D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE, DES LOIS RELATIVES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, OU SOUS TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE, POUR DES DOMMAGES ACCIDENTELS, INDIRECTS, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS, QU'IL SOIT INDÉPENDANT QU'IL SOIT INFORMATIF POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, ET EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE TOTALE DU VENDEUR NE DÉPASSE PLUS QUE LE MONTANT DU PRIX DU CONTRAT.

RENONCIATION - Aucun manquement à exercer et aucun retard dans l'exercice de la part du Vendeur d'un droit, pouvoir ou privilège en vertu des présentes n'opérera en tant que renonciation à celui-ci et aucun exercice unique ou partiel d'un droit, pouvoir ou privilège en vertu des présentes n'empêchera l'exercice ultérieur du même droit, pouvoir ou privilège.

VALIDITE - Dans le cas où une disposition ou une partie ou une partie de toute disposition de ces Termes et Conditions sera jugée invalide, nulle ou autrement inapplicable, une telle détermination n'affectera pas la partie ou les parties restantes de cette disposition, ni aucune autre disposition des présentes.

MEDIAS ELECTRONIQUES – L'acheteur accepte que le Vendeur puisse numériser, reproduire ou convertir de quelque manière que ce soit les présentes conditions générales dans un format électronique quelconque. L'acheteur convient qu'une copie de ces termes et conditions produits à partir de ce format électronique est légalement équivalente à l'original à toutes fins utiles, y compris en cas de litige.

FORCE MAJEURE - Si l'exécution d'une obligation contractuelle (autre qu'une obligation de paiement de l'acheteur) est empêchée, limitée ou retardée par un acte de Dieu, un acte ou une omission de la part d'un gouvernement ou d'un organisme de réglementation, une guerre, des hostilités ou un conflit de travail dans les locaux de l'une ou l'autre des parties, ou ailleurs, défaillance ou retard dans la source d'approvisionnement en matériaux ou équipement, incendie, explosion, accident ou panne de machines ou d'équipements essentiels ou pour toute raison (similaire ou non à l'un des événements susmentionnés) échappant au contrôle raisonnable de la partie dont l'exécution est affectée et qui, pour éviter tout doute, inclut un sous-traitant ou un fournisseur du Vendeur, cette partie sera dispensée et ne pourra être tenue pour responsable en cas d'inexécution, dans la mesure de cette prévention, restriction ou retard, et dans le délai imparti pour le paiement. L'exécution doit être prolongée en conséquence. Si l'exécution est retardée de plus de cent vingt jours par l'une des causes susmentionnées et que les parties ne se sont pas mises d'accord sur une base révisée pour poursuivre le contrat à la fin du délai, l'une ou l'autre des parties peut alors, à l'expiration du délai imparti, résilier le contrat. -performance existe toujours, résiliez le contrat en donnant un préavis écrit d'au moins 30 jours à l'autre partie, auquel cas les dispositions en matière de résiliation énoncées ci-dessous s'appliqueront.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

SUSPENSION – Si l'acheteur omet d'effectuer le paiement à l'échéance ou d'accomplir à temps l'une des obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat, le vendeur sera en droit de suspendre l'exécution du contrat jusqu'à ce que le manquement soit réparé.

RESILIATION – Le vendeur est en droit de résilier le contrat si l'acheteur manque à l'une des obligations qui lui incombent en vertu des présentes et ne remédie pas à la violation dans les vingt-huit (28) jours calendaires après avoir reçu notification écrite du vendeur ou si l'acheteur entre en liquidation, mise sous séquestre, administre ou conclut un arrangement volontaire avec l'un de ses créanciers. Toute résiliation du contrat conformément aux conditions du présent contrat prend effet à la signification d'un avis écrit de résiliation adressé à l'autre partie. En cas de résiliation, quelle qu'en soit la raison, le Vendeur aura le droit de suspendre immédiatement toute livraison ultérieure dans le cadre du contrat sans engager sa responsabilité envers l'Acheteur. Dans un délai de 14 jours à compter de cette notification de résiliation, l'acheteur doit payer au vendeur.

- Le solde du prix contractuel pour les produits livrés et pour les produits pouvant être livrés, ainsi que les coûts supportés par le vendeur jusqu'à la date du préavis de résiliation pour l'exécution de travaux sur des produits qui ne sont pas puis dans un état livrable plus une marge raisonnable à convenir entre les parties qui ne doit pas être inférieure à 15%, ainsi que les coûts raisonnablement engagés par le Vendeur du fait de la résiliation.
- Cette obligation ne s'applique toutefois pas aux Produits défectueux ou retardés et pour lesquels l'Acheteur a résilié le contrat en raison de l'incapacité permanente du Vendeur à remédier à la défaillance ou au retard.

STOCKAGE - Si l'Acheteur ne prend pas livraison des Produits dans les 7 jours suivant l'avis qu'ils sont prêts à être livrés, le Vendeur aura le droit, au nom de l'Acheteur, de stocker les Produits aux frais de l'Acheteur. Le Vendeur sera réputé avoir livré ces Produits à l'Acheteur lors de son stockage et aura droit à un paiement sur présentation du récépissé d'entrepôt à la place de tout connaissance ou document similaire autrement requis en vertu du contrat. Le risque est transféré à l'acheteur lors du stockage, mais le titre ne doit être transmis que conformément à la disposition relative au titre susmentionnée.

MODIFICATIONS - Sauf disposition contraire du contrat, aucune modification du contrat ne peut être apportée à moins d'un accord écrit conclu par le vendeur et l'acheteur. Si une variation augmente ou réduit le coût ou le temps nécessaire au Vendeur pour exécuter le contrat, le prix du contrat et / ou le programme sera alors ajusté en conséquence. Le Vendeur ne sera tenu d'accepter aucune modification si l'effet net, y compris les modifications déjà effectuées, est d'augmenter ou de réduire le prix contractuel de plus de 15%. Les modifications, si elles ne font pas l'objet d'une offre du Vendeur acceptée par l'Acheteur avant la modification, sont facturées en fonction du prix du contrat ou, le cas échéant, au coût majoré de 25%. Le délai d'exécution du contrat sera automatiquement ajusté en fonction de toute variation.

DISPOSITIONS GENERALES – Toute notification requise ou autorisée à être donnée par l'une des parties à l'autre en vertu des présentes doit être adressée par écrit à l'autre partie, à son siège social ou à son établissement principal, ou à toute autre adresse qui aurait pu être notifiée à l'époque pertinente conformément à la présente disposition. à la partie qui donne l'avis. Les avis peuvent être envoyés par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique. Ils sont réputés avoir été remis lorsqu'ils sont reçus par la partie adverse. Les titres du présent document ont été utilisés à des fins de commodité et ne doivent en aucun cas affecter le sens ou l'interprétation du présent contrat. L'Acheteur ne sera pas autorisé à céder, transférer et / ou céder aucun de ses droits ni à déléguer aucune de ses obligations en vertu du présent contrat, sans le consentement préalable écrit du Vendeur.